

2017_CT2_333

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Forêt - Approbation du programme 2018 dans le cadre des Plans de massifs du Montaignet, Pas des Lanciers, Arbois, Quatre Termes, Régagnas et Chaîne des Côtes et Trévaresse

Le 6 juillet 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 30 juin 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MENFI Jeannot – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RENAUDIN Michel – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BUCCI Dominique donne pouvoir à CALAFAT Roxane – DEVESA Brigitte donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à PELLENC Roger – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à HOUEIX Roger – MEI Roger donne pouvoir à PRIMO Yveline – MERCIER Arnaud donne pouvoir à FREGEAC Olivier – MERGER Reine donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BOUDON Jacques – RAMOND Bernard donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à TAULAN Francis – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à TERME Françoise

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BURLE Christian – CHARRIN Philippe – CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MARTIN Régis – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SUSINI Jules

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Olivier FREGEAC donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets

Forêt

■ Séance du 6 juillet 2017

06_2_05

■ **Approbation du programme 2018 dans le cadre des Plans de massifs du Montaiquet, Pas des Lanciers, Arbois, Quatre Termes, Régagnas et Chaîne des Côtes et Trévaresse**

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Chaque année, le Pays d'Aix établit, en s'appuyant sur la contribution des Comités consultatifs des massifs forestiers de son territoire, les programmes des travaux de Défense des Forêts contre l'Incendie (DFCI), à réaliser au cours de la même année, dans les secteurs qu'elle gère conformément aux plans de massifs.

Cette année, il est proposé, par anticipation, le projet de programme des travaux de Défense des Forêts contre l'Incendie (DFCI) pour l'année 2018 afin de mieux se synchroniser avec les délais d'obtention de subventions de la part des différents financeurs (Union Européenne, État, Conseil Régional PACA, Conseil Département des Bouches-du-Rhône).

Ces programmations comprennent des travaux de :

- diminution de la biomasse,
- mise en sécurité des bords de piste DFCI,
- réalisation de pistes DFCI,
- installation d'équipements hydrauliques.

Les services affectés au Territoire du Pays d'Aix en assure la maîtrise d'ouvrage, après validation de ce programme.

Six massifs forestiers sont concernés à ce jour par ce dispositif : le Montaignet (avec intégration en 2014 de Gardanne), le Régagnas-Monts Auréliens (avec intégration en 2014 de Gréasque), le Pas des Lanciers, l'Arbois (depuis 2016), la Chaîne des Côtes – Trévaresse et les Quatres Termes.

Le montant total des interventions proposées pour l'année 2018 est de **570.980,05 HT, soit 685.176,06 € TTC.**

Programme de travaux à réaliser dans le cadre du Plan de Massif du Régagnas - Monts Auréliens (communes de Trets, Fuveau, Peynier, Gardanne et Gréasque), pour un montant hors taxe de 99.175,00 €

Projets prioritaires 2018					
Localisation	Désignation chantier	Surface Linéaire	P.U (€)	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
Peynier	Interface « Marignon »	8 ha	1.550,00	12.400,00	14.880,00
Gardanne	Interface « Les Giboux »	14,4 ha	1.550,00	22.320,00	26.784,00
Gardanne	Eclaircie « Capeou Beauzil »	11,6 ha	1.550,00	17.980,00	21.576,00
Fuveau	Eclaircie « Bellevue »	14,5	1.550,00	22.475,00	26.970,00
Sous-Total « projets prioritaires »				75.175,00	90.210,00
Projets secondaires 2018					
Peynier	Réfection Piste RE 106	1000 ml	12,00	12.000,00	14.400,00
Peynier	Réfection Piste RE 106	1000 ml	12,00	12.000,00	14.400,00
Sous-Total « projets secondaires»				24.000,00	28.800,00
<u>TOTAL« Travaux 2018 »</u>				99.175,00	119.010,00

Programme de travaux à réaliser dans le cadre du Plan de Massif du Montaiguet et les collines environnantes (communes d'Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air, Gardanne, Meyreuil), pour un montant hors taxe de 164.920,00 €

Projets prioritaires 2018					
Localisation	Désignation chantier	Surface Linéaire	P.U (€)	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
Bouc-Bel-Air	Interface Sainte Anne	6,4 ha	1.650,00	10.560,00	12.672,00
Aix-en-Provence	Éclaircie Vallon du coq	20 ha	2.425,00	48.500,00	58.200,00
Aix-en-Provence	Dépressage Sud Pré de Magnan	17 ha	2.540,00	43.180,00	51.816,00
Sous-Total « projets prioritaires»				102.240,00	122.688,00
Projets secondaires 2018					
Aix-en-Provence	Sud Château du Diable	23 ha	2.360,00	54.280,00	65.136,00
Aix-en-Provence	Réfection Piste MT 103	700 ml	12,00	8.400,00	10.080,00
Sous-Total « projets secondaires»				62.680,00	75.216,00
<u>TOTAL</u>« Travaux 2018 »				164.920,00	197.904,00

Programme de travaux à réaliser dans le cadre du Plan de Massif du Pas des Lanciers (communes de Cabriès et des Pennes-Mirabeau) et de l'Arbois (communes d'Aix-en-Provence, Vitrolles et Ventabren), pour un montant total HT de 107.955,05 €

<u>Projets prioritaires 2018</u>					
Localisation	Désignation chantier	Surface (ha)	P.U (€)	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
Cabriès	Le Couladou	6,3	2.300,00	14.490,00	17.388,00
Aix-en-Provence	Les Vences	8,6	2.400,00	20.640,00	24.768,00
Sous-Total « projets prioritaires »				35.130,00	42.156,00
<u>Projets secondaires 2018</u>					
Cabriès	Plaines d'Arbois	15,6	1.454,17	22.685,05	27.222,06
Ventabren	Trou du Loup	4,8	2.300,00	11.040,00	13.248,00
Aix-en-Provence	Meynes Nord	6,7	2.300,00	15.410,00	18.492,00
Cabriès	Plaine des Tisserands sud	10,3	2.300,00	23.690,00	28.428,00
Sous-Total « projets secondaires »				72.825,05	87.390,06
<u>TOTAL « Travaux 2018 »</u>				107.955,05	129.546,06

Programme de travaux à réaliser dans le cadre du Plan de Massif de la Chaîne Des Côtes - Trévaresse (communes d'Aix-en-Provence, Meyrargues, Saint-Cannat, Venelles, Rognes, Le Puy- Sainte-Réparate, Saint-Estève-Janson, La Roque d'Anthéron et Lambesc.), pour un montant total HT de 100.890,00 €

Projets prioritaires 2018					
Localisation	Désignation chantier	Surface (ha)	P.U (€)	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
Le Puy-Ste-Réparate	Saint-Canadet	12,5	1.900,00	23.750,00	28.500,00
Rognes	Pie Fouquet	11	1.900,00	20.900,00	25.080,00
La Roque d'Anthéron	Gontard / D561a	12	1.900,00	22.800,00	27.360,00
Sous-Total « projets prioritaires »				67.450,00	80.940,00
Projets secondaires 2018					
Rognes	Les Cauvins	8,6	1.900,00	16.340,00	19.608,00
Lambesc	Tense	9	1.900,00	17.100,00	20.520,00
Sous-Total « projets secondaires »				33.440,00	40.128,00
<u>TOTAL « Travaux 2018 »</u>				100.890,00	121.068,00

Programme de travaux à réaliser dans le cadre du Plan de Massif des Quatre Termes (communes de Coudoux, Ventrabren, Eguilles, Saint-Cannat (Sud) et Lambesc (Sud), pour un montant total HT de 98.040,00 €

Projets prioritaires 2018					
Localisation	Désignation chantier	Surface (ha)	P.U (€)	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
Coudoux	Interface Bastide d'Astre sud	6,4 ha	1.800,00	11.520,00	13.824,00
Ventabren	Interface BDS piste QT 109	20 ha	1.800,00	36.000,00	43.200,00
Sous-Total « prioritaire »				47.520,00	57.024,00
Projets secondaires 2018					
Saint-Cannat/ Eguilles	Interface complémentaire Bord D17	16,4 ha	1.800,00	29.520,00	35.424,00
Eguilles	Éclaircie – Les Vernes	10,5	2.000,00	21.000,00	25.200,00
Sous-Total « secondaire »				50.520,00	60.624,00
<u>TOTAL « Travaux 2018 »</u>				98.040,00	117.648,00

Le montant total des travaux programmés est donc de : **555.358,00 € HT** soit 666.429,60 € TTC

Programme de travaux 2018	
Massif forestier concerné	Montant en € HT
<u>Projets prioritaires 2018</u>	
Massif du Régagnas	75.175,00
Massif du Montaignet	102.240,00
Massifs de l'Arbois et Pas des Lanciers	35.130,00
Massif de la Chaîne des Côtes - Trévaresse	67.450,00
Massif des Quatre Termes	47.520,00
Sous total 1	327.515,00
<u>Projets secondaires 2018</u>	
Massif du Régagnas	24.000,00
Massif du Montaignet	62.680,00
Massifs de l'Arbois et Pas des Lanciers	72.825,05
Massif de la Chaîne des Côtes - Trévaresse	33.440,00
Massif des Quatre Termes	50.520,00
Sous total 2	243.465,05
Total HT	570.980,05 €
TVA (20 %)	114.196,01 €
<u>TOTAL TTC</u>	<u>685.176,06 €</u>

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Environnement et Déchets du 30 mai 2017.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Il est décidé d'adopter le programme de travaux présenté ci-dessus pour un montant total de 570.980,05 € HT soit 685.176,06 € TTC.

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à signer toutes les pièces administratives relatives à ce dossier et à engager le programme de travaux 2018.

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Forêt - Approbation du programme 2018 dans le cadre des Plans de massifs du Montaignet, Pas des Lanciers, Arbois, Quatre Termes, Régagnas et Chaîne des Côtes et Trévarresse

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	70
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	70
Majorité absolue	36
Pour	70
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **17 JUIL. 2017**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_333-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017